

**A retourner complété à l'étude par chacun des héritiers.**

## ORDRE DE MISSION DE SUCCESSION

Je soussigné(e) :

Ayant droit à la succession de :

Charge la S.C.P Nathalie KOCH, Notaires Associés à BOURBONNE LES BAINS (52400), 110 Rue Vellonne :

- De régler ladite Succession, et la requiert, savoir :
  - d'établir l'**acte de notoriété**, permettant de déterminer quels sont les héritiers du défunt et l'établissement d'une attestation dévolutive par le notaire.
  - d'établir l'**attestation immobilière** permettant de transférer les biens immobiliers détenus par le défunt au nom de ses héritiers, s'il y a des biens immobiliers.
  - d'établir la **déclaration de succession**, photographie du patrimoine du défunt au jour de son décès, à adresser à l'administration fiscale, dans les 6 mois du décès pour permettre d'établir si les héritiers sont redevables de droits de succession.

Ce document est différent de la déclaration de revenu du défunt, qui devra être adressé à l'administration fiscale par les héritiers.

Le requérant donne tout pouvoir à la S.C.P. Nathalie KOCH, Notaires Associés pour requérir les informations de tous les organismes qui auront été mentionnés au Notaire par les héritiers et spécialement interroger les fichiers FICOBA et FICOVIE s'il y a lieu.

Le requérant s'engage à fournir, l'ensemble des documents et informations qui seront nécessaires au notaire, pour l'établissement des différents actes, notamment les coordonnées de toutes les compagnies dans lequel le défunt détenait des contrats d'assurance-vie.

Le requérant est informé du coût des prestations qui pourraient être demandées par lui à l'étude, savoir :

- La gestion de l'indivision suite au décès : paiement des factures jusqu'au solde du dossier et encaissement des fonds pour le compte de la succession : application de l'article n° 444-77 du décret des notaires, calculé sur le montant de l'actif brut de la succession.  
A défaut de gestion de l'indivision par l'étude : le notaire remettra, à l'issue de la signature de l'acte de notoriété, une attestation dévolutive et le requérant fera son affaire personnelle du déblocage des fonds, des transferts de compte, des ordres à adresser à la banque et du paiement des factures.  
Il est rappelé au requérant que l'acceptation pure et simple d'une succession l'engage au passif au-delà de l'actif successoral et qu'il peut soit refuser une succession soit l'accepter à hauteur de l'actif successoral uniquement.
- L'établissement et l'envoi de procuration pour l'héritier non présent : 48,00€ à la charge de l'héritier non présent.
- Avis de valeur d'un bien immobilier : 180,00 €
- Rapport de valeur d'un bien immobilier : 360,00 €
- L'accord des enfants pour transférer les comptes du défunt, à son conjoint survivant, bénéficiaire d'un quasi usufruit : 180,00 € par banque ou organisme et par relance.
- L'accord des héritiers pour le déblocage compte à l'étude : 180,00 € par banque ou organisme et par relance
- Frais de copie d'acte : 36,00 € hors coût de la copie au service de la publicité foncière.
- Demande d'estimation terre à la SAFER : 96€ TTC (hors coût supplémentaire de la SAFER)
- Etablissement acte option du conjoint survivant : 600,00€ TTC
- Gestion des contrats d'assurance vie : 2% TTC du montant du contrat, avec un minimum de 300,00 € TTC par bénéficiaire
- Etablissement d'un décompte de répartition entre les héritiers : 1,8% du montant à répartir, avec un minimum de 480,00€ TTC
- Déplacement intitulé inventaire : 180 € TTC

- Côte Argus pour un véhicule : 36,00 €
- Honoraires de transaction en cas de mécontentement entre les héritiers : 1,8% du montant du contrat, avec un minimum de 480,00€
- Demande de devis pour obtenir les relevés des comptes bancaires en cas de mécontentement entre les héritiers : 180,00 €
- Etablissement actif /passif en dehors de la déclaration de succession 960,00 € TTC

Toutes démarches supplémentaires de la part de l'étude donnera lieu à une facturation supplémentaire.

**Seules les prestations réalisées par l'étude seront facturées**

L'étude reverse sur le montant de chaque prestation la somme de 20% au titre de la TVA à l'Etat.

Dans le cas où le dossier viendrait à ne pas aboutir, les parties acceptent dès à présent de verser la somme de 2.400,00 € TTC à l'étude, soit par chèque ou virement bancaire, soit par prélèvement sur les fonds détenus à l'étude pour les diligences effectuées.

La rémunération de l'étude sera au minimum de 2.400,00 € TTC.

Si les parties ne donnent pas l'autorisation au notaire de débloquer les fonds, ou si les fonds détenus sur les comptes ne sont pas suffisants, les parties verseront à l'ouverture du dossier cette somme de 2.400,00 €.

Les requérants donnent, dès à présent leur accord pour que l'étude transmette leurs coordonnées aux organismes qui en feraient la demande (banque, compagnie d'assurance vie, administration fiscale...).

**RAYER LES MENTIONS INUTILES (1) (2) ou (3)**

**1)** Les soussignés déclarent donner expressément l'ordre à Maître Nathalie KOCH de SOLLICITER auprès de tout établissement bancaire ou financier :

-La clôture et le remboursement **de tout compte ordinaire, titres, PEA, parts sociales et autres actifs, livret, en ce compris les comptes transmissibles aux héritiers**

-La vente de tout compte titres, ordinaires, parts sociales, et autres actifs,

-Le clôture de tout PEL et le versement des fonds entre les mains du notaire chargé du règlement de la succession.

-Le versement de tous les fonds correspondant entre les mains du notaire chargé du règlement de la succession.

**OU**

**2)** Les soussignés déclarent donner expressément l'ordre à Maître Nathalie KOCH de SOLLICITER de faire procéder au transfert de tous les comptes ouverts au nom du défunt, ou joints dont le défunt était co-titulaire, au nom du conjoint survivant.

**OU**

**3)** Les héritiers déclarent vouloir se charger eux-mêmes du déblocage des fonds auprès des organismes bancaires et du paiement des factures, le notaire leur délivrera une attestation dévolutive à l'issue de la signature de l'acte de notoriété.

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention manuscrite " Lu et approuvé" - Bon pour accord" :